



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

## Compte-rendu du conseil municipal réuni le 5 octobre 2015

N° 19 -

### L'ordre du jour concerne :

- 1 Ouverture poste agent recenseur
- 2 Indemnités de fonction des élus
- 3 Dissolution CCAS et affectation de l'actif
- 4 Décision modificative 2
- 5 Emplacement réservé chemin des Neaux de la Cour
- 6 Questions diverses :
  - déplacement du panneau d'agglomération
  - RN 44 et RD 60
  - tour de table

Les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 5 octobre 2015 à 20 h 30, sous la présidence de Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

- Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, Éric Chicault, Sylvain Rollet, Patrice Dida, Jérôme Sarrazin, Marie-France Chollet, David Leblanc, Céline Kasperek.

- Procurations : Stéphanie Brasseur à Céline Kasperek, Evelyne Brisson à Emmanuel Bruggeman.

- Absente: Elvire Canlers

Eric Chicault est élu secrétaire de séance.

**Délibération - Ouverture d'un poste d'agent recenseur** : Tous les éléments n'ont pas encore été communiqués par l'INSEE. Ce point est reporté au prochain conseil.

**Délibération – Indemnités de fonction des Elus** : Selon la loi votée le 31 mars 2015, l'indemnité de fonction due au Maire est attribuée de droit. Afin de rester dans l'enveloppe préalablement votée, le conseil municipal par 8 voix pour et 6 abstentions décide de porter à 6,19 % du plafond de référence (indice 1015) l'indemnité de chacun des 4 adjoints à la place de 7,69 %.

**Délibération – Dissolution du CCAS et affectation des crédits** : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre le CCAS, celui-ci devenant facultatif pour les communes de moins de 1500 habitants et d'affecter les crédits au budget général dans le cadre de la décision modificative 2, soit 7411 €.

**Délibération – Emplacement réservé chemin des Neaux de la Cour** : Dans le but d'élargir le chemin des Neaux de la Cour, un emplacement a fait l'objet d'une réserve au PLU. Il a été proposé au nouveau propriétaire d'acquérir la parcelle AB322.

### **Décision modificative 2 :**

Le conseil municipal, unanime, approuve les propositions de la commission des finances réunie le 1er octobre relatives aux modifications du budget suite à différentes annonces :

- fonctionnement : augmentation en recettes aux chapitres 73 de 3 865 € (FPIC) et 75 (CCAS) de 7 411 € et en dépenses aux chapitres 011 (charges à caractères général) de 10 378 € et 014 (FPIC) de 898 €. La section s'équilibre à 495 929 €.

- investissement : Les recettes de l'opération de sécurisation sont réduites à 500 €, celles de vidéo salle des fêtes et terrain de jeux portées à zéro. Les dépenses de l'opération sécurisation diminuée de 26 500 €, la vidéo salle des fêtes diminuée de 28 736 €, chemin des Neaux de la cour : 800 €, pont de la Blaise : 10 710 € et panneaux de voirie : 4 000 €. La section s'équilibre à 220 991 €.

### **Questions diverses et tour de table :**

- Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération : le conseil départemental demande à la commune de modifier ses entrées d'agglomération. Pour être conforme à la réalité (panneau d'entrée du village déplacé sur le territoire de Chepy, avant le chemin de finage), un arrêté doit être pris en conséquence. Sur Longevas, la modification proposée par les services de l'Etat suite au courrier de M. Jamin sera examinée après réunion de la commission ad hoc.

- Barreau RN 44 et RD 60 : Pour faire suite à la lettre de Mme le Maire en date du 24 août relative à la situation du barreau de raccordement, le Président du conseil départemental a répondu que des études de trafic devront être réalisées avant toute décision. Le conseil municipal n'accepte pas cette proposition et demande que tout soit fait pour que la réalisation du raccordement soit réalisée en même temps que la mise en place de la déviation.
- Avis d'enquête parcellaire entre Châlons et Sarry : Un commissaire enquêteur reçoit en mairie de Châlons le 7-10 (de 14 à 17h) et le 24-10 (de 9h à 12h) et en mairie de Sarry le 13-10 (de 15 à 17h) dans le cadre de l'aménagement de la RN 44.
- Intercommunalité : Mme. Tronchet rend compte de la réunion du 3 octobre entre Cités en Champagne, Reims métropole, les Communautés de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims relative au projet de création d'une communauté urbaine.
- Schéma de mutualisation : La loi oblige cette mutualisation mais au regard des perturbations sur l'organisation territoriale Cités en Champagne adopte un schéma au minima.
- Réseau téléphonique : le réseau SFR se déploie sur l'antenne Bouygues.

Au tour de table, sont évoqués :

- Mme Tschambser fait le point sur la couverture des assurances de la commune lors de travaux effectués par un adjoint.
- M. Dida évoque l'arrivée de réfugiés sur le village et demande comment ils seront hébergés. Mme Tronchet précise qu'elle relève de son initiative personnelle.
- M. Fromentin signale que les trous sur le Tomet ont été bouchés et fait part du comportement d'un habitant de Longevas qui interpelle les véhicules circulant sur le chemin d'AF jouxtant sa propriété.
- Mme Kasperek fait remarquer que les ouvriers des travaux d'assainissement utilisent les poubelles des habitants qui en subissent une certaine gêne.
- Mme Chollet informe de son intention de démissionner en fin d'année du fait de son déménagement.
- M. Leblanc signale que les autobus utilisent encore la rue Laurency ce qui n'a plus lieu d'être en raison de l'achèvement des travaux.
- M. Sarrazin demande que soit réalisé avant l'hiver l'éclairage devant le « P'tit chez Nous ».
- M. Lallemand répond que ces travaux seront réalisés prochainement et il fait le point sur les autres travaux à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.

Fait à Moncetz-Longevas le 7 octobre 2015 (affichage mairie, « p'tit chez nous », abri bus Longevas).

La secrétaire de Mairie, Béatrice Charlier

Eric Chicault, secrétaire de séance :


